

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le jeudi quatorze janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Laurence FLEURY, José NUNES, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Pascale ROMERO, Céline ROCACHER, ALLAIN Jean-Marc qui a donné procuration à Geneviève SOCCOL.

Date de la convocation : 05/01/2010
Date d'affichage : 05/01/2010

Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance.

Lecture est donnée du précédent compte-rendu.

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers présents des remerciements de plusieurs familles Fréjevilloises qui ont apprécié le dévouement de la commune quant au déblaiement des routes suite aux épisodes neigeux.

De plus, ce jour avait le repas des aînés ruraux à la salle polyvalente avec une participation très nombreuse des adhérents. Monsieur le Maire précise que des élus ont été invités et ont apprécié en ce début d'année ce moment de retrouvaille et de convivialité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (personne I communal).

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du changement de grade concernant Madame Mary-Line CAMOUS (Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe), il convient de prévoir la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à mi-temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I, (uniquement si création d'un emploi à temps non complet).

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à mi-temps d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 17,50 heures,
- il sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

OBJET : FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du changement de grade concernant Madame Mary-Line CAMOUS, qui devient Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2010, il convient de fermer le poste qu'elle occupait précédemment, à savoir celui d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de fermer le poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2010.

2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT.

La décision de partenariat avec la DDEA du Tarn est ajournée et reportée au prochain conseil municipal du 11 février 2010.

En effet, Messieurs ALBA et MAHOUX doivent assister à une réunion le 18 janvier 2010 et seront à même d'apporter des réponses quant aux missions effectuées par cet organisme.

3) ACHAT DU 2EME VEHICULE.

OBJET : ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'est renseigné sur le coût de l'achat d'un véhicule utilitaire pour la mairie. En effet, le camion plateau seul ne suffit plus pour les besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 13 voix pour :

- L'achat du véhicule Renault Kangoo Express au prix de **12 085.95 € TTC**
- Charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande et l'ensemble des documents nécessaires à l'achat.
- Dit que les crédits nécessaires s'y rapportant seront inscrits au Budget 2010 aux chapitres et articles prévus à cet effet,

4) DELIBERATION CONCERNANT LES DEMANDES SE SUBVENTION POUR LA REALISATION DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT.

Monsieur le Maire rappelle les différentes décisions prises à l'encontre de ce dossier inscrit au budget primitif communal 2009. Il convient d'envoyer le dossier à l'ensemble des organismes susceptibles de nous octroyer des subventions à savoir :

- le conseil général pour le **FDT** (Fonds de développement territorial Axe 1-Mesure1)
- Monsieur le Député Bernard CARAYON pour une subvention exceptionnelle
- Le District du Tarn
- La région au titre du **FRI** (Fonds régional d'intervention).

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES Programme 2009-2010 COMPTE 2315-146.

La décision de la réalisation de la construction des vestiaires ayant été prise, il convient de définir un plan de financement qui permettra de solliciter différents organismes susceptibles d'apporter une aide financière à cette opération.

Cette opération budgétisée en 2009 s'élève à 130 729.87 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 13 voix pour :

- **de solliciter le Conseil Général (FDT)**
- **la Région (FRI)**
- **subvention exceptionnelle du député Bernard CARAYON**
- **le district de football du Tarn**

PLAN DE FINANCEMENT PREVU :

- **Montant FDT 21 000 €**
- **Montant FRI 15 000 €**
- **Subvention exceptionnelle 15 000 €**
- **District de football du Tarn 15 000 €**
- **Autofinancement communal 64 729.87 €TTC.**

Les différents dossiers seront transmis au plus tôt dès lors que les devis seront réactualisés. Par contre, le dossier pour le conseil général peut être envoyé car il est prêt la délibération ayant été prise le 14 mai 2009 (subvention espérée de 21 000 €).

5) DEMANDES DE SUBVENTION DGE.

Un projet pour 2010 pourrait être éligible au titre de la DGE. Il s'agit de la rénovation et de mise aux normes de la salle Fabre qui présente une vétusté quant à son plafond et demande une réhabilitation.

Ces travaux sont éligibles au titre de la DGE (dotation générale d'équipement) versée par l'Etat. M.NUNES présente le devis du plafond soit 7 290.56 € TTC remis par l'entreprise SNO. Il conviendra pour la constitution du dossier de demande de DGE de réunir l'ensemble des devis et de créer une notice explicative du projet. Le conseil municipal donne son accord à ce projet, la demande sera faite en préfecture pour l'obtention d'une subvention.

Quant à la voirie (mise en sécurité de la D50 proximité école), le dossier n'est pas éligible au titre de la DGE, la voirie n'étant pas communale.

M.MAHOUX présente au conseil une proposition de prix datant du 21 juillet 2008 afin de permettre le bornage de différentes parcelles et ce pour la régularisation des emprises du carrefour du Pujol au chemin de la Guibaudié.

Le conseil municipal donne son accord au devis qui, sera renvoyé à Francis OFFROY, géomètre expert pour la réalisation des documents cadastraux. Les frais inhérents au projet seront inscrits au BP 2010 pour un montant de 1 291.68 € TTC.

6) ETUDE DES DEVIS POUR LES PROJETS 2010.

Devis de Tarn Aveyron Signalisation :

- 1 886.89 €TTC Mise au x normes de la signalisation de différents points communaux.
- Accord du conseil municipal. Inscription au BP 2010.

Achat Outillage divers :

- M.ALBA précise qu'il étudiera l'ensemble des devis avec M.MAHOUX.

Devis Carrelage des vestiaires :

- M.DAUZAT a transmis un devis pour un montant total de 4 977.80 € TTC. Aucune décision pour le moment prise. A voir sur l'étude du BP 2010.
- Il en est de même pour le devis du parking.

7) PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIER E.

M.BERNAT présente aux élus un dossier de reprise de concessions dans le cimetière de la commune à savoir :

- Famille SABATIE (successeur famille TRESSOL)
- Famille VAYSSADE (successeur famille RAUCOULES)
- Famille PRADELLES (successeur PRADELLES René à Longuegineste)
- Famille MAURIES-GAY (successeur DELPECH Suzanne)

- Famille TREILLE Denise (pas de succession à ce jour)
- Famille AURIOL-SEVERAC (pas de succession à ce jour)
- Famille LAROQUE Frédéric (pas de succession à ce jour)

- Famille VALERY (successeur Doria PLANES à Dourgne, Accord déplacement).

QUESTIONS DIVERSES.

Le conseil municipal aura lieu le jeudi 11 février 2010.

Sur ce, l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 heures.